

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Isabelle DEPAUX-JAMET
Delphine LORGUE-FAVREAU

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Claude ZELLNER
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°158
janvier
2025

Le petit
Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

Horaires d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 courriel: mairie-lanquais@orange.fr

Dessin réalisé par les enfants de la garderie de l'école de Lanquais





Le mot du Maire

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année 2025, au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre, je vous souhaite, à toutes et à tous, ainsi qu'à tous vos proches, une très bonne et heureuse année. Je vous souhaite la santé dans votre vie, la prospérité dans vos affaires et beaucoup d'amour tout au long de cette nouvelle année.

Je formule également des vœux de prospérité et de développement pour notre village. Je voudrais, à cette occasion, remercier tout d'abord nos employés communaux dont le travail est indispensable au bon fonctionnement de notre commune. Je leur exprime notre reconnaissance pour les tâches qu'ils assument au quotidien.

J'exprime également toute ma reconnaissance à nos associations et à nos bénévoles dont les initiatives animent notre commune. Nous savons tous combien leur implication et leur dévouement sont importants. Un grand merci aussi à mon équipe municipale.

En ce début d'année 2025, dans un climat toujours aussi anxiogène. A l'international, après bientôt trois années de conflit en UKRAINE. Les rumeurs de troisième guerre mondiale avec le possible recours à l'arme nucléaire se font de plus en plus insistantes. Les états occidentaux dont la France sont directement concernés. Au niveau national, les crises politiques et économiques semblent s'installer durablement avec des conséquences directes sur notre quotidien.

Heureusement que localement nous avons quelques bonnes nouvelles avec notamment l'obtention de mécénat du fond de dotation du Crédit Mutuel dans le cadre de l'accompagnement de notre café multiservices d'un montant de 22 000€. Ces travaux ont pris du retard dans le montage du plan financier notamment face à la situation de restriction budgétaire des collectivités territoriales.

Un autre point marquant est un don privé pour le financement à 100% d'un parking en haut de la côte de la Fillette qui donnera une réelle dynamique à notre cœur de village. En effet la carence en stationnement est particulièrement handicapante dans deux situations : en premier lieu pour la circulation et le stationnement des deux cars scolaires le matin et soir déposant les enfants à l'école située au dessus de la route départementale, ou revenant les chercher.

Les cars s'immobilisent pour la descente ou la montée des enfants, obstruant la circulation des voitures qui se dirigent vers Bergerac ou Lalinde.

Ensuite, l'église n'ayant plus de parvis depuis la création de la route (D22), il convient d'interdire le stationnement à l'ensemble du centre bourg en cas de cérémonie religieuse (mariage, obsèques).

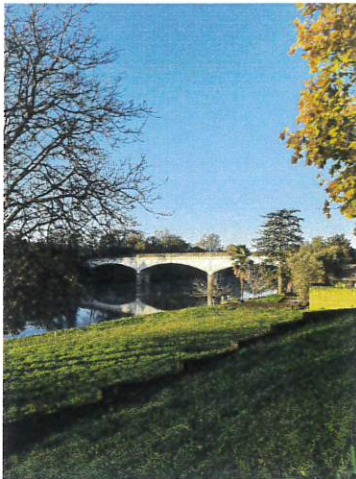
Le temps passe et les années filent... Quand une année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que la précédente. Je souhaite avant tout que les Lanquaisiennes et les Lanquaisiens se rassemblent autour des valeurs essentielles de respect, de tolérance, de solidarité, d'humanisme, de partage et d'égalité des chances.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2025.

Bien à vous.

Votre Maire

Michel BLANCHET



Pont de la Dordogne

La prolongation de l'arrêté de fermeture du pont de la Dordogne entre les communes de Varennes et de Saint-Capraise est décidée par les services du Conseil Départemental en raison de l'attente d'une expertise technique supplémentaire, compte tenu de la défaillance du bureau d'études. En effet, une nouvelle consultation a été lancée le 21 octobre dernier afin d'examiner la faisabilité de différentes solutions de confortement de l'ouvrage.

Aussi, l'arrêté de fermeture est prorogé jusqu'à la fin du premier trimestre 2025. Cette décision vise à assurer la sécurité des usagers du pont, en attendant l'analyse détaillée de l'état structurel de l'infrastructure.

Les élus concernés directement par la fermeture du pont seront conviés à une réunion de présentation des résultats.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler aux familles les informations suivantes :

-L'ensemble des communes du RPI, par l'intermédiaire du SIVS de LALINDE, propose un service **GRATUIT** de transports scolaires des élèves entre les différentes écoles du RPI (LANQUAIS-ST-AGNE, ST-CAPRAISE DE LALINDE et VARENNES).

-De plus, ces mêmes municipalités disposent d'un service de garderie périscolaire permettant d'accueillir les enfants avant et après la classe.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée, les communes du RPI et les services du Conseil Départemental demeurent à votre écoute et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le traditionnel colis de Noël

Un plein de douceurs

Cette année, 55 colis ont été remis à nos anciens, âgés de 75 ans et plus. Nous avons apporté beaucoup de soin à la distribution des paquets, avec la coopération des élus. Les savoureux produits locaux provenaient de l'association des Papillons Blancs sur Bergerac.

Nous renouvelons nos souhaits d'une belle et heureuse année pour nos anciens, pleine de joie et de douceur.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, ...) Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio... Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux. Signalez votre absence à la brigade de Gendarmerie : dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.



Panneau Pocket n°1 en France

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez la Commune ou le Code Postal
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

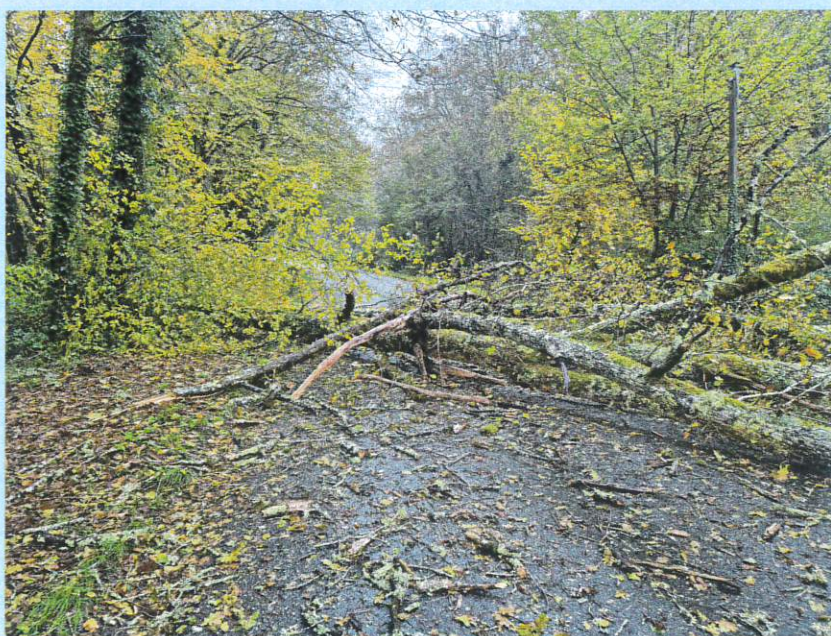
Play Store Apple Store App Gallery

**« S'organiser
pour être prêt »**

*C'est l'objectif du
Plan Communal de
Sauvegarde*



L'actualité nous montre chaque jour que nous ne sommes pas à l'abri de risques majeurs: phénomènes climatiques extrêmes comme les tempêtes de 1999 et 2009, problèmes sanitaires tels que la covid-19, mais aussi accidents de toute nature : dysfonctionnement de l'alimentation en énergie, risques industriels, transport de matières dangereuses ...



Nous avons le devoir de nous organiser pour parer à de telles éventualités et promouvoir une véritable culture de la sécurité civile au niveau local. C'est l'objectif premier de l'outil que nous avons mis en place en 2012: le Plan Communal de Sauvegarde.

En instituant ce type de plan, la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile est venue réaffirmer le rôle primordial de l'échelon communal dans la gestion d'une situation de crise, qu'elle soit d'origine naturelle ou technologique.

Organisant la réponse de proximité en prenant en compte l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours, le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

Sa réalisation nécessite l'engagement à tous les niveaux dans la collectivité d'une véritable démarche de participation et de responsabilisation, impliquant les élus, le personnel communal mais aussi les acteurs locaux jusqu'au citoyen au travers de la Réserve Communale de Sécurité Civile.



S'il ne faut pas céder au catastrophisme, une meilleure connaissance des risques et la maîtrise des moyens d'actions permettent d'envisager sereinement l'avenir.

Le PCS à Lanquais

**Un plan Communal de Sauvegarde
Pour faire face aux situations d'urgence.**

Rappel du cadre réglementaire

- Démarche obligatoire dans les communes dotées d'un dossier départemental des risques majeurs en Dordogne (notamment la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile consacré à la sécurité et la protection des populations)
- Le PCS approuvé par le Conseil Municipal le 09 octobre 2012 et adopté par arrêté du maire le 26 novembre 2012.

Le PCS actuel, présenté dans sa première version, est un document qui est perfectible et qui va évoluer en fonction des observations qui seront recueillies, des exercices qui seront réalisés sur le terrain et des situations réelles.

Le Maire est le garant « du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique ». A ce titre, dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques approuvé, le maire doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour faire face aux situations de crise.

Les événements catastrophiques comme la tempête de 1999, l'accident industriel d'AZF à Toulouse en 2001, la canicule exceptionnelle de 2003, la tempête Xynthia et plus récemment les inondations de grande ampleur du 17 et 18 octobre 2024 ont incité le législateur à renforcer le droit à l'information du public et l'obligation, pour les communes soumises à un risque, de mettre en place une organisation particulière en cas de crise ; il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'élaboration du PCS ne vise pas à simplement réaliser un document, mais à préparer et organiser la commune pour faire face aux situations d'urgence engendrées par les risques majeurs. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de crise.

Que trouve-t-on dans le PCS ?

Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive de la population et à la protection des personnes et des biens.

Ainsi, il recense les risques majeurs potentiels sur la commune et propose des fiches actions et des outils (annuaires, modèles de documents, messages d'alerte, etc.) adaptés à chacune des situations identifiées.

Quels sont les risques majeurs à Lanquais?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un second document qui résume les risques recensés sur la commune et indique les consignes de sécurité à respecter.



Les risques majeurs à Lanquais



Risque inondation



Risque de rupture de barrage



Risque de feux de forêt



Risque tempête



Risque canicule



Risque matières dangereuses

Risque grand froid et neige

Risque majeur: risque avéré par une faible fréquence (événement rare) et une extrême gravité (nombre de victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux, appelé «aléa» n'est un «risque majeur» que s'il s'applique à une zone où des «enjeux» humains, économiques ou environnementaux sont présents. Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

En règle générale, on distingue trois grandes familles de risques majeurs auxquels les personnes peuvent être exposées.

Les risques naturels: feux de forêts, inondations et submersion, phénomènes météorologiques (cyclones, tempêtes,...), avalanches, mouvements de terrain, séismes et éruptions volcaniques.

Les risques technologiques : les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrages, accidents de transport de matières dangereuses, etc.

Les risques sanitaires (biologiques) : pandémies, épidémies, etc.

Quel est le rôle du Maire en cas de crise liée à un risque majeur ?

Le Maire ou son représentant, voire le Préfet, sont les seules autorités habilitées à déclencher le PCS.

Le rôle du Maire, Directeur des Opérations de Secours (DOS), est celui d'un coordonnateur sur le territoire communal ; il lui revient principalement d'alerter les populations d'un risque avéré en relayant les informations et en assurant, le cas échéant, l'accueil et l'hébergement des personnes déplacées.

Dans le cas du déclenchement du PCS, le Poste de Commandement des Opérations de Secours sera basé au Foyer Rural de Lanquais. Différentes équipes (appelées cellules) ont été constituées et parmi elles, des équipiers alerte/évacuation répartis sur l'ensemble du territoire.

Ces derniers, supervisés par des élus volontaires, seront prochainement dotés d'équipements spécifiques (porte-voix...) afin de pouvoir être identifiés facilement par les personnes contactées.

Dans vos boîtes aux lettres, avec votre bulletin, retrouvez la version complète du DICRIM 2025 de Lanquais.



Document également disponible sur demande en mairie de Lanquais ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Les acteurs de la mise en œuvre du PCS

- Le Maire ou son représentant en qualité de Directeur des Opérations de Secours (DOS) sera en étroite coopération avec le cabinet du Préfet.

- Les différents services de l'Etat (Pompiers, Gendarmerie, et réseaux (DRIR, ERDF, GDF, etc.).

- L'ensemble des élus de la commune.

Les correspondants et équipiers d'alerte des différents secteurs (le territoire du village a été scindé en 5 secteurs et donc 5 groupes d'intervention).

- L'ensemble des services communaux et les agents municipaux,

- Les commerces, entreprises de la commune si besoin.

Des référents « alerte » par secteur

La commune est sectorisée de manière logique, en fonction du nombre d'habitants et des risques potentiels.

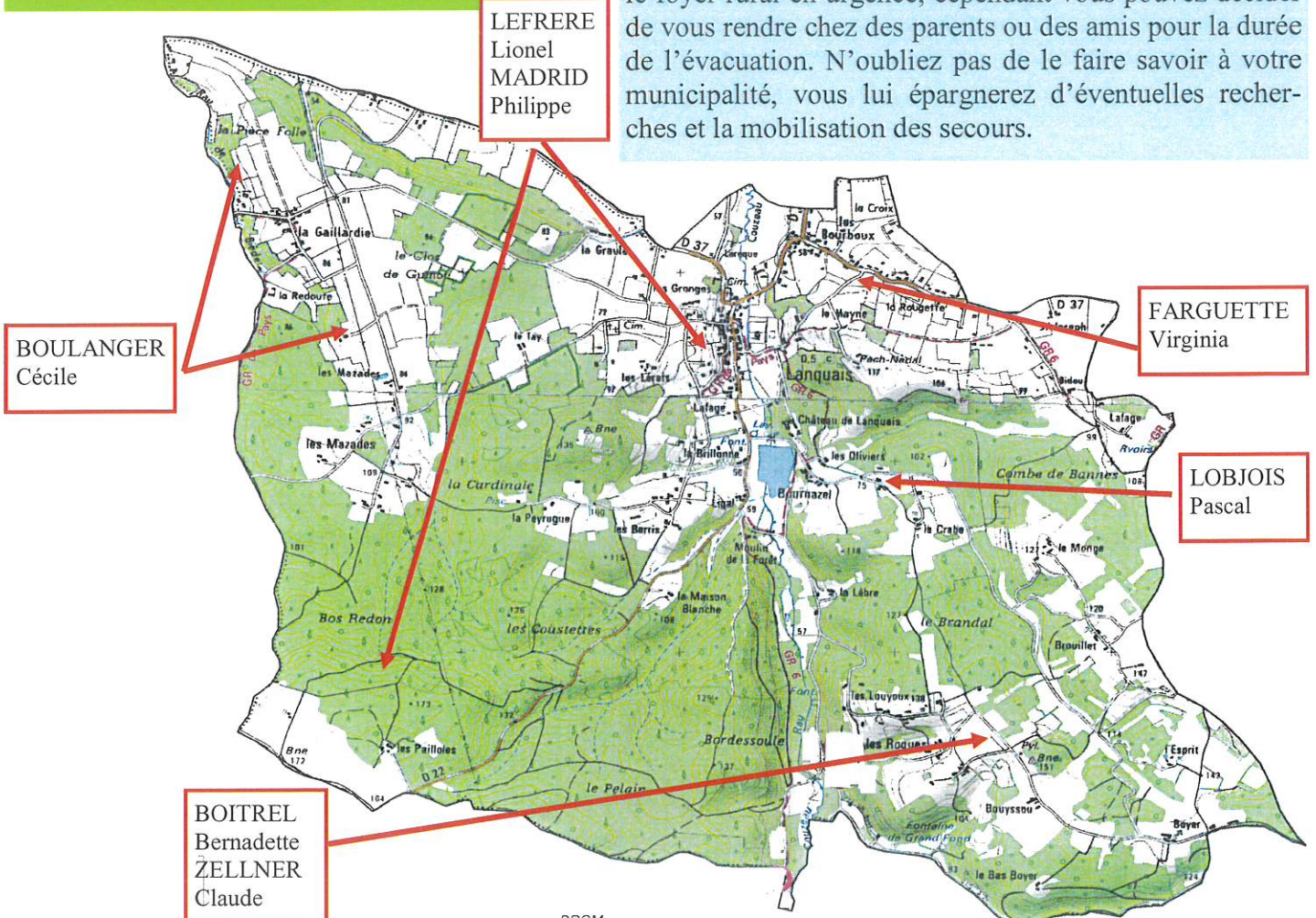
Les élus communaux ont en charge un secteur et encadrent des groupes de bénévoles « alerte/information » constitués de résidents (préalablement identifiés) des secteurs concernés.

Equipés de gilets spécifiques et de porte-voix, les groupes peuvent être amenés à intervenir en « porte à porte » ou « rondes secteurs » pour alerter certains secteurs en fonctions du type d'événement.



A NOTER

Selon l'ampleur du sinistre, la municipalité peut ouvrir le foyer rural en urgence, cependant vous pouvez décider de vous rendre chez des parents ou des amis pour la durée de l'évacuation. N'oubliez pas de le faire savoir à votre municipalité, vous lui épargnez d'éventuelles recherches et la mobilisation des secours.



Mes premiers

réflexes

en cas d'alerte

Dans tous les cas, vous mettre à l'abri du danger et respecter les consignes

Écoutez la radio (stations locales, France Bleu Périgord, etc.),

Restez calme et vigilant et attendez les consignes des autorités.

En cas d'événement soudain (risque technologique, tempête, etc.), n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent.

Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.

En cas de consignes de mise à l'abri (rester chez soi) ne sortez que si les autorités vous y autorisent.

Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité.

Les numéros utiles

Prévisions météorologiques.
08 99 71 02 24 ou 3250
(service Météo France)

Standard de la Mairie :
05 53 61 07 26

Sapeurs-Pompiers :
18 ou 112

Gendarmerie:17

SAMU: 15

APPEL A VOLONTAIRES PCS

Dans le cadre de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la Mairie de Lanquais lance un appel à volontaires parmi les habitants de la commune.

Le PCS a pour objectif d'organiser la gestion des crises en cas d'événements exceptionnels (incendies, inondations, épidémies, etc.) afin de protéger la population et limiter les risques.

Qui peut participer ? Tous les habitants de Lanquais intéressés par la sécurité civile, la gestion des risques et souhaitant s'impliquer activement dans la protection de la communauté sont invités à rejoindre cette initiative.

Que fait un volontaire PCS ? Les missions des volontaires peuvent inclure :

- Assurer l'accueil et l'information des habitants en cas de crise.
- Participer à la mise à jour des fiches de suivi des populations vulnérables.
- Aider à l'organisation de formations et d'exercices sur la gestion des risques.

Contribuer à la gestion des moyens de communication en situation d'urgence.

Comment participer ? Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie de Lanquais, soit par téléphone, soit par email.

L'implication de chacun est essentielle pour renforcer la résilience de notre commune face aux crises. Ensemble, nous pouvons mieux nous préparer aux situations d'urgence.

Merci à toutes les personnes qui souhaitent participer à cet effort collectif.



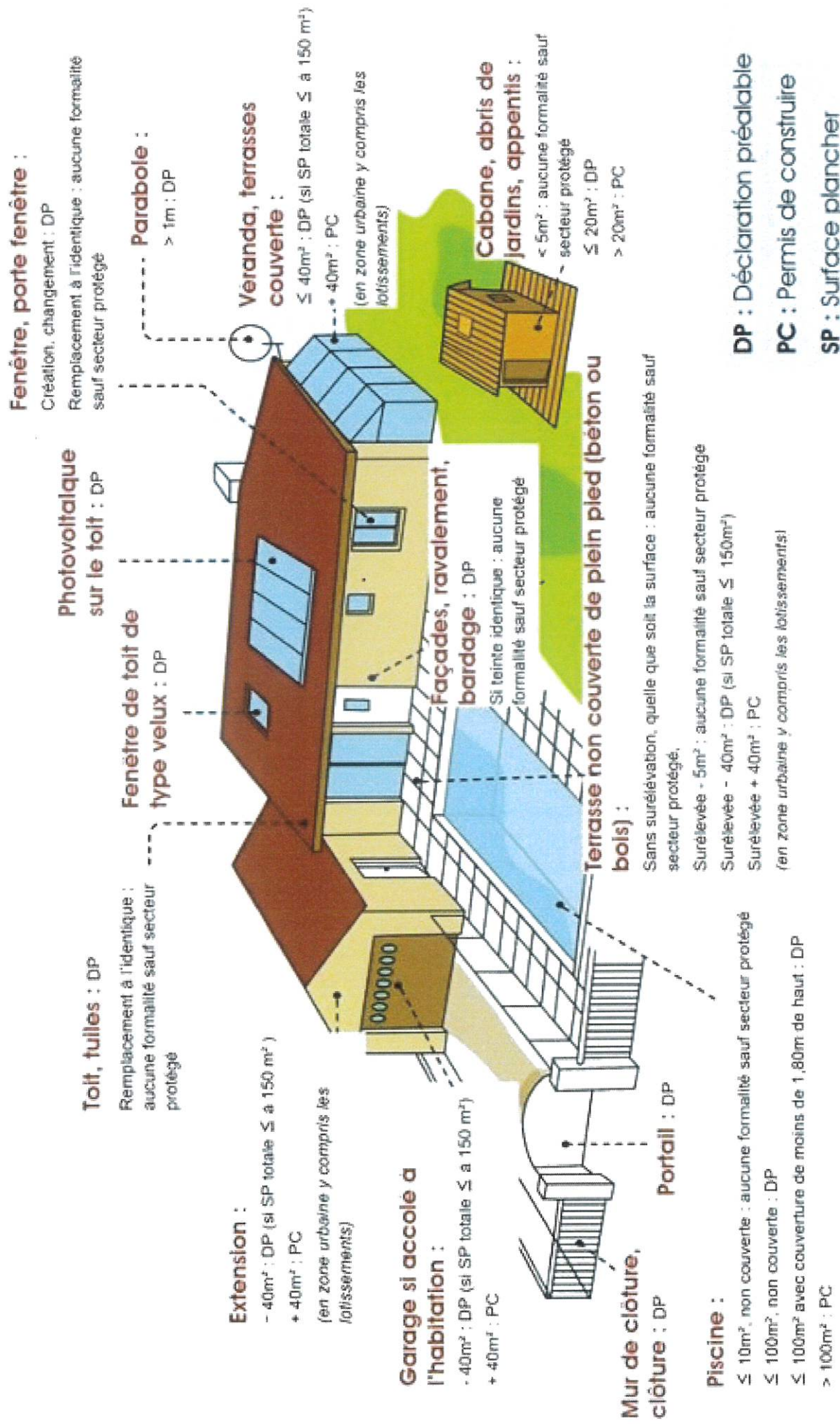
Monsieur Florian GOUZOU, agent technique à la Mairie de Lanquais, se présentera au domicile des habitants de la commune début janvier 2025 dans le cadre de l'actualisation et de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan a pour objectif de préparer et de protéger la population en cas de situation d'urgence.

L'objectif de ces visites est d'échanger avec les habitants, de répondre à leurs questions et de recueillir des informations utiles pour la mise à jour du plan.

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à Monsieur GOUZOU et de lui accorder quelques instants pour cet échange important pour la sécurité de notre commune.

QUELLES DÉMARCHES POUR VOS TRAVAUX?

Dans le cadre de projets de rénovation ou de constructions nouvelles, il est primordial de se familiariser avec les démarches administratives requises. Ces procédures obligatoires sont importantes pour garantir la sécurité et le respect de l'environnement. Le schéma ci-dessous propose d'explorer les différentes étapes et formalités à suivre pour mener à bien des travaux, conformément aux réglementations du services d'urbanisme de la CCBDP.



Actualité PLUI-h

Dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'habitat (PLUI-h) a fait l'objet d'une enquête publique unique portant à la fois sur le PLUI-h, les périmètres délimités des abords et l'abrogation des cartes communales.

Cette enquête, qui s'est déroulée du **24 juin 2024 au 29 juillet 2024**, a fait l'objet d'un rapport des commissaires enquêteurs.

Ce document ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête sont disponibles, sur le site de la CCBDP et consultables en version papier au siège de la communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord (12 Av. Jean Moulin, 24150 Lalinde – Tél.: 05 53 73 56 20)

Renseignements supplémentaires

Véronique RAYNAUD

Responsable du Pôle Aménagement Durable

veronique.ravnaud@ccbdp.fr

Tél: 05 32 28 00 38

Le PLUI-H est le document cadre en matière d'urbanisme et de politique de l'habitat à l'échelle de la Communauté de Communes.

Par délibération du 26 novembre 2024, le conseil de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord a approuvé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat. Il sera applicable après avis du Préfet.

Le PLUI-H définit les grandes orientations d'aménagements pour le territoire intercommunal sur une période de 10 ans et les règles d'occupation des sols et de construction pour les 47 communes de la CCBDP.

Nous vous invitons à le consulter avant, notamment, de déposer un dossier de travaux.

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

- Limite du domaine public,
- Création ou modification d'un accès,
- Rejet des eaux pluviales sur le domaine public,
- Réalisation d'une clôture,
- plantation d'une haie à la limite du domaine public,
- Réalisation d'une canalisation souterraine.

Coupure d'électricité pour travaux d'alimentation électrique souterraine



La mairie informe qu'une coupure d'électricité aura lieu dans le secteur du Bas Saint-Agne à partir du **lundi 03 mars 2025**. Cette interruption est nécessaire pour permettre au SDE 24 d'effectuer des travaux d'amélioration sur le réseau électrique.

Ces travaux visent à renforcer la fiabilité du réseau, à prévenir les pannes et à faciliter l'intégration des nouvelles énergies renouvelables.

Nous vous prions de bien vouloir excuser la gêne occasionnée et vous remercions pour votre compréhension.



ENEDIS nous informe d'une coupure de courant

Dans le secteur de la Gaillardie le mercredi 05 février 2025 entre 8h30 et 13h, d'une durée approximative de 4h30.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, ENEDIS vous recommande de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Service dépannage est à votre disposition au 09 72 67 50 24 (appel non surtaxé)

RÉGLEMENTATION

L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU, ÇA COULE DE SOURCE!

QUEL OBJECTIF?

L'objectif de l'entretien régulier est de permettre le libre écoulement des eaux tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

En règle générale, il convient d'enlever les encombres qui :

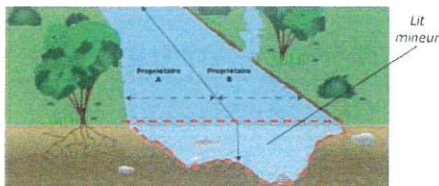
- Obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages,
- Ralentissent le courant et favorisent l'envasement au-delà de bouchons ponctuels,
- Peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulin...),
- Provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.

Art L215-14 du Code de L'Environnement:

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique [...]. I notamment pour l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissement flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Cette définition de l'entretien exclut tout curage à la pelle mécanique, tout enrochement et autre technique lourde sans autorisation des services de l'Etat (DDT) (selon les régimes de déclaration / autorisation prévus par la Loi sur l'eau). Sur les cours d'eau non domaniaux (c'est-à-dire hors rivière Dordogne sur notre territoire), cet entretien est à la charge du propriétaire riverain.



Art L215-2 du Code de l'environnement :

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives.

Si les deux rives appartiennent à des personnes différentes, chacun d'eux est propriétaire de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire, »

Par lit du cours d'eau, on entend uniquement le fond. En effet l'eau et la faune aquatique sont des biens communs.



Chaque citoyen dispose aujourd'hui de déchèterie de proximité permettant de déposer ses déchets, encombrants, gravats dans des équipements adaptés en vue d'une revalorisation.

COMMENT EST RÉALISÉ L'ENTRETIEN RÉGULIER?

En enlevant des encombres manuellement à partir du lit du cours d'eau ou à l'aide d'engins à partir de la berge. En aucun cas, l'intervention mécanique à partir du lit mineur d'un cours d'eau n'est autorisée, sauf accord explicite de l'administration.

En laissant pousser les arbres et arbustes en bordure du cours d'eau et en concevant les arbres de haut-jet et des arbres morts, sauf si un danger existe pour les biens ou les personnes.

En recépant localement certains arbres. Il est toutefois conseillé de conserver une alternance de zone d'ombre et de lumière ainsi que la végétation dans les zones d'érosion.

AU JARDIN, ADOPTEZ LES BONS GESTES!



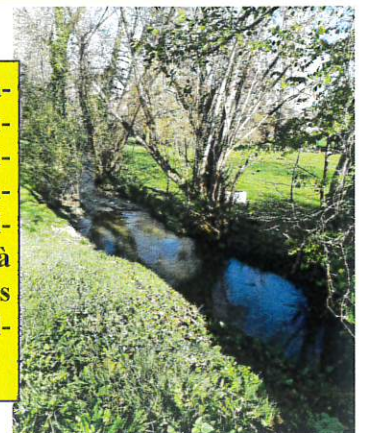
LE COUZEAU N'EST PAS UNE POUBELLE!

1. Ne jetez pas vos tontes de pelouse et déchets verts dans le ruisseau.
2. Ne stockez pas vos tontes de pelouse et déchets verts au bord de la rivière.
3. Ne traitez pas les berges d'un cours d'eau ou à proximité des fossés.
4. Ne rincez pas vos outils de traitement dans le cours d'eau.
5. Ne prélevez pas de l'eau du cours d'eau en période de basses eaux.
6. Ne déversez pas vos eaux usées sans traitement dans le cours d'eau.

LES INTERDITS

- Le désherbage chimique,
- Le dessouchage, hormis dans le cas particulier de menace immédiate de formation d'encombres,
- La modification du lit du cours d'eau, en dehors d'une procédure préalable,
- Le curage de cours d'eau, conduisant à un rééquilibrage, sans autorisation préalable.

Bien que biodégradables, les déchets verts peuvent entraîner une pollution du fait de leur dégradation en matières organiques et contribuer ainsi à l'eutrophisation du cours d'eau (prolifération d'algues).



Les fleurs fanées seront retirées des cimetières après la Toussaint

C'est une tradition à la Toussaint : des chrysanthèmes sont déposés dans les cimetières. Et meurent. Comme tous les ans, la municipalité a décidé de retirer les fleurs fanées.

Elles sont déposées à la Toussaint. Et se dégradent ensuite. Les chrysanthèmes et autres plantes déposées au cimetière en novembre pourront être retirés par la municipalité.

Celles en bon état resteront. Mais les végétaux morts ou à l'abandon seront retirés. L'objectif est de conserver la propreté.



Brûlage des végétaux

Les propriétaires, qu'ils soient particuliers, exploitants agricoles ou forestiers, peuvent pratiquer des brûlages de végétaux après avoir effectué une déclaration en mairie au moins trois jours avant la date prévue. Les feux ne peuvent être pratiqués seulement du 1er octobre au dernier jour de février, entre 10 et 16 heures.

L'autorité préfectorale souligne qu'il existe aujourd'hui des alternatives au brûlage. Ce peut être le broyage, le paillage, le compostage, mais aussi et surtout la collecte ou le dépôt en déchetterie. Renseignez-vous en mairie pour connaître la solution la mieux adaptée pour vous.

Communication Conciliateur de Justice

Le conciliateur s'entretient avec chacune des parties afin de comprendre non seulement les conséquences visibles du litige mais aussi les causes qui ne sont pas toujours évidentes, ou exprimées par les personnes concernées. Lors d'une réunion de conciliation chacun est invité à s'exprimer, à proposer des voies de solution. Le conciliateur de justice écoute, reformule et veille avec impartialité à l'équilibre dans ce dialogue ainsi qu'au respect de l'autre.



Comment saisir le conciliateur de justice :

Prendre rendez-vous auprès du Relais de Services Publics

Téléphone: 05 53 73 56 22



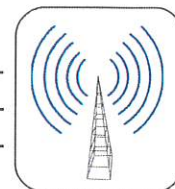
Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne



Marie Aubert est la nouvelle Préfète de la Dordogne. Elle a été nommée à l'issue du Conseil des Ministres ce mercredi 6 novembre. Marie Aubert succède à Jean-Sébastien Lamontagne qui est resté Préfet de la Dordogne pendant trois ans. **C'est la troisième fois de l'histoire qu'une femme est nommée représentante de l'État en Dordogne.**

Antenne relais

Dans le cadre du déploiement d'antenne relais sur la commune, un projet d'implantation de plusieurs poteaux télécom sur environ 775m est prévu sur la Route des Mazades, à partir du quartier du Brel. Ce projet vise à permettre le raccordement à la fibre optique, afin de garantir un meilleur accès à des services de communication modernes.



Antenne relais

Nous tenons à informer les riverains de la prochaine réalisation de ce chantier qui pourra occasionner des travaux sur l'emprise de la voie publique. Ces derniers comprennent notamment l'implantation d'environ 25 poteaux et les raccordements nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau.

Durant cette période, nous mettrons tout en œuvre pour minimiser les désagréments causés par ces travaux, mais il est possible que des interruptions temporaires de la circulation ou des nuisances sonores se produisent. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et vous prions de bien vouloir nous excuser pour les éventuelles gênes.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ce projet, nous vous invitons à contacter la Mairie de Lanquais par téléphone au 05.53.61.07.26 ou par email à mairie-lanquais@orange.fr.

Bienvenue à Lanquais



Vous venez de vous installer sur la commune, je vous souhaite donc la bienvenue à Lanquais !

Il est très important dans nos petites communes de bien connaître les habitants afin de vous garantir le meilleur service possible, aussi **je vous invite vivement à venir vous présenter** au secrétariat de la mairie afin de vous faire enregistrer dans la population.

En effet, cela nous permet ensuite notamment :

- de prévoir nos effectifs scolaires si vous avez des enfants,
- de vous inscrire à la prochaine réception des nouveaux arrivants,
- d'adapter nos services aux besoins de la population
- de simplement pouvoir vous contacter pour vous porter une information particulière au besoin ou collective (bulletins municipaux, invitations et courriers divers...)

Frelon Asiatique

Suivi du comptage des frelons asiatiques – Votre contribution est importante !

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, des pièges ont été installés dans plusieurs zones de notre commune pour observer et réduire la population de ces insectes nuisibles. Afin de suivre l'efficacité de cette démarche, nous vous sollicitons pour une collaboration active.

Nous vous invitons à nous faire remonter vos observations concernant le comptage des frelons asiatiques dans les pièges que vous avez installés. Cela permettra d'ajuster au mieux nos actions et de mieux comprendre l'évolution de la population de frelons dans notre commune.

Voici comment procéder :

1. **Videz les pièges régulièrement** (tous les 2-3 jours si possible).
2. **Notez le nombre de frelons capturés** (vous pouvez séparer les reines des ouvrières si possible).
3. **Remontez vos observations** à la mairie :
 - Par téléphone au 05.53.61.07.26
 - Par mail à mairie-lanquais@orange.fr

Votre participation est essentielle pour nous aider à mieux gérer cette problématique et protéger notre environnement.

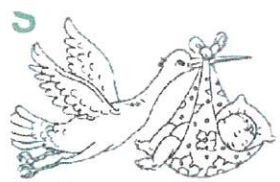
Nous vous remercions par avance pour votre vigilance et votre coopération.

ETAT CIVIL

Depuis le 1^{er} janvier 2024

	<p style="text-align: center;">DÉCÈS</p> <p>Le 03 / 01 / 2024 - DUBOURG Michel Le 07 / 01 / 2024 - BLANCHET Denise Le 07 / 02 / 2024 - DUBUISSON Gilberte Le 05 / 03 / 2024 - CHAMPT Hubert Le 21 / 04 / 2024 - LOBI Antoine Le 13 / 05 / 2024 - MIRA René Le 08 / 06 / 2024 - PAITIER Patrick Le 11 / 09 / 2024 - BARRIERE Reine Le 28 / 10 / 2024 - CHATAL Maurice Le 02 / 11 / 2024 - DUNOUHAUD Bernard Le 24 / 12 / 2024 - ARTIGE Yvon</p>	<p style="text-align: center;"><i>Nous renouvelons auprès de leurs familles nos sincères condoléances.</i></p>
---	---	--

	<p style="text-align: center;">MARIAGES</p> <p>Le 23 mars 2024 - RIVIERE Aurélie / ROSOLIN Alexa</p>	<p style="text-align: center;"><i>Bonheur et bon avenir aux mariés.</i></p>
--	---	---

	<p style="text-align: center;">NAISSANCES</p> <p>Le 13 / 01 / 2024 - PLEH Pénélope Le 27 / 03 / 2024 - BIZOT Lou Le 29 / 06 / 2024 - LAFLEUR Manassé Le 28 / 07 / 2024 - DORO Iris Le 28 / 07 / 2024 - BERLIET / MONDON Pharell</p>	<p style="text-align: center;"><i>Félicitations aux heureux parents.</i></p>
---	--	--

<p style="text-align: center;">DOYENS DE LA COMMUNE</p>	<table><tr><td>Mme FARGUES M-Louise 98 ans</td><td>Mme GUERLOU Hélène 92 ans</td></tr><tr><td>M. MOZE Jacques 97 ans</td><td>M. BLANCHET Jeannot 91 ans</td></tr><tr><td>Mme MESURAT Mauricette 97 ans</td><td>M. CELLIER Pierre 91 ans</td></tr><tr><td>Mme QUEYROU Léontine 93 ans</td><td>Mme FOULQUIER Francette 91 ans</td></tr><tr><td>M. SOULAGE Yves 93 ans</td><td>Mme NEYRAC Odette 90 ans</td></tr></table>	Mme FARGUES M-Louise 98 ans	Mme GUERLOU Hélène 92 ans	M. MOZE Jacques 97 ans	M. BLANCHET Jeannot 91 ans	Mme MESURAT Mauricette 97 ans	M. CELLIER Pierre 91 ans	Mme QUEYROU Léontine 93 ans	Mme FOULQUIER Francette 91 ans	M. SOULAGE Yves 93 ans	Mme NEYRAC Odette 90 ans
Mme FARGUES M-Louise 98 ans	Mme GUERLOU Hélène 92 ans										
M. MOZE Jacques 97 ans	M. BLANCHET Jeannot 91 ans										
Mme MESURAT Mauricette 97 ans	M. CELLIER Pierre 91 ans										
Mme QUEYROU Léontine 93 ans	Mme FOULQUIER Francette 91 ans										
M. SOULAGE Yves 93 ans	Mme NEYRAC Odette 90 ans										



Enregistré 05 décembre 2024 un pacte civil de solidarité entre Marine LAFON et Mathias DORO.



Enregistré 23 décembre 2024 un pacte civil de solidarité entre Samia BEL MAHI et Kévin AUDY.



Repas de Noël des Enfants

Jeudi à la cantine dans un décor de fête et en présence des enseignantes, Marie France et Marina ont servi aux enfants le repas de Noël.

Au menu : assiette de charcuterie suivi d'un sauté de pintade aux champignons accompagné d'une purée pomme de terre-carotte et en dessert buche glacée parsemée de chocolat en poudre et popcorn.

Les enfants ont ensuite aidé à la déserte avant de repartir en classe.

Règlementation concernant les Feux

Depuis le mois de mars 2017, la réglementation concernant le brûlage des déchets verts a changé en Dordogne.

Il est formellement interdit de brûler du 1^{er} Mars au 30 Septembre.

Il est donc possible de faire brûler les déchets verts du 1er octobre au dernier jours de février, de 10h00 à 16h00.

Des principes de précautions sont à respecter et des autorisations à demander.

Un imprimé complété est à ramener à votre mairie **minimum 3 jours avant la date prévue**. Cette dernière sera envoyée au SOIS et à la gendarmerie.

Au-delà des troubles de voisinage (Odeurs, fumées) et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique et accentue la toxicité des substances émises dans l'air en cas de mélange avec d'autres déchets (plastiques, bois traités, ...). Pour se débarrasser des herbes, feuilles mortes et autres résidus verts, les particuliers doivent les déposer en déchetterie, ou bien les mettre au compost.

En cas de non-respect des règles du brûlage, une amende de 450 euros peut être appliquée. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent aussi engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

LA VIE DE LA BIBLIOTHEQUE

L'équipe de la bibliothèque, soutenue par les quatre municipalités du regroupement (Lanquais, Varennes, Verdon, St Agne) essaye de correspondre toujours mieux à vos attentes.

Cette année, nous avons pu acheter 76 ouvrages (adulte et jeunesse) qui constituent un florilège de la rentrée littéraire d'automne. Tous les goûts peuvent être satisfaits et les bénévoles vous conseilleront avec plaisir quand vous franchirez notre porte, comme on vous y invite.

L'inscription est gratuite, il est possible d'emprunter plusieurs ouvrages, pour une durée d'un mois maximum.

En attendant votre visite, nous avons décidé d'aller vers vous, en participant au café municipal du 6 Décembre 2024, pour la commune de Lanquais.

D'autres séances sont prévues dans les prochaines semaines pour Varennes, Saint-Agne et Verdon.

A cette occasion, plusieurs personnes ont découvert ou redécouvert avec plaisir, les auteurs dont elles ont entendu parler à la télévision ou sur les réseaux sociaux.

On espère que leur enthousiasme se traduira par de nouvelles adhésions et qu'elles participeront au rayonnement culturel de nos villages.

Dans cet esprit d'enrichissement réciproque, l'équipe de la bibliothèque organisera le Samedi 25 Janvier 2025 en soirée, dans le cadre de la Nuit de la lecture, une rencontre avec une autrice régionale, Muriel Romana.

On échangera autour de ses ouvrages qu'elle pourra dédicacer pour les plus curieux.

On pourra même se délecter des douceurs concoctées par nos bénévoles.

RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
16-18 heures	14-16 heures	14-16 heures 30

CALENDRIER

RETOUR

- U** USLANQUAIS VARENNES - ST PRIEST DE GIMEL AC 12/01/25
- S** UN CÉNAICOISE - USLANQUAIS VARENNES 19/01/25
- L** USLANQUAIS VARENNES - RUGBY CANTON PUJ L'ÉVÊQUE 02/02/25
- STADE MONPAZIEROIS - USLANQUAIS VARENNES** 09/02/25
- V** USLANQUAIS VARENNES - US BEAULIEU 02/03/25
- US VILLEFRANCHOISE DU PÉRIGORD - USLANQUAIS VARENNES** 09/03/25

MARCHÉ NOCTURNE AU LAC

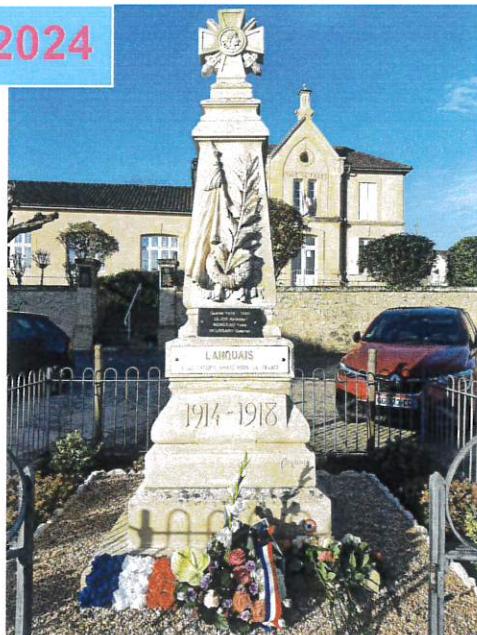


Un groupe de vacanciers

Depuis son lancement en 2023, le marché nocturne du lac rencontre un beau succès auprès des vacanciers, des exposants et des restaurateurs de la région.

Ce marché est l'occasion de trouver des produits locaux et artisanaux de qualité, tout en profitant d'une pause apéritif ou d'un repas, sur le bord de l'eau, les commerçants étant associés à ce projet pour vous offrir une fin de journée gourmande et conviviale.

11 NOVEMBRE 2024



Une belle cérémonie avait lieu pour la commémoration du 11 novembre 1918. Remerciements :

« Merci à toutes et à tous pour votre présence ! Monsieur le Maire, Michel BLANCHET ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal, tiennent à exprimer leur profonde gratitude pour la forte mobilisation.

Un grand merci aux enseignantes, aux enfants de l'école de Lanquais et à Mme Magalie BOURRIE, de l'école élémentaire, pour leur émouvante interprétation de « Liberté, Égalité, Fraternité », qui a su toucher le cœur de chacun. Merci également au personnel municipal pour son soutien indispensable, au détachement militaire de la 11ème compagnie de commandement et de transmission parachutiste, aux 7 porte-drapeaux, aux Sapeurs Pompier de Lalinde, au comité de la FNACA de Lanquais, à l'amicale des Anciens Marins de Bergerac-Lalinde, et à tous les habitants de la commune qui ont honoré cette journée de mémoire.

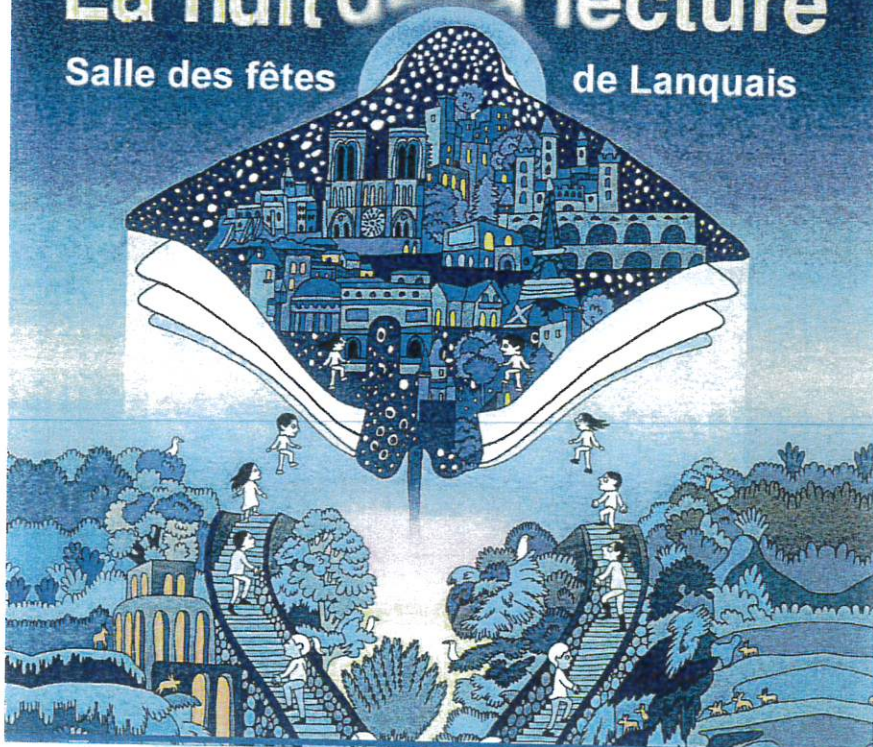
Préservez ensemble le devoir de mémoire. Ne l'oubliez jamais ! »

Samedi 25 janvier 2025 20 h 30

La nuit de la lecture

Salle des fêtes

de Lanquais



La Bibliothèque Lanquais, Saint-Agne, Varennes, Verdon, accueillera Muriel Romana, qui viendra nous parler de son dernier ouvrage,



« L'escadron volant »
créé par la Reine régente
Catherine de Médicis.



Imprimé par nos soins

Entrée libre

Ne pas jeter sur la voie publique



Fédération Nationale
de la Pêche en France



Votre carte 2025 disponible dès maintenant !

Faites plaisir à vos proches ou offrez-vous de superbes moments au bord de l'eau avec la carte de pêche 2025. Préparez-vous pour une année riche en émotions:

- Jusqu'au 26 janvier : profitez de la saison du carnassier.
- 8 mars : retour de la pêche de la truite en 1ère catégorie.
- 26 avril : place aux sensations fortes avec l'ouverture du brochet.
- Toute l'année : pratiquez la pêche des poissons blancs.



VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaiterions recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :